



N° 2 – janvier 2017

ACTION SOLIDAIRES

LE PETIT JOURNAL DE L'INTERPRO SOLIDAIRES LANDES

Bonjour !

L'année 2017 a commencé et les militant-es de Solidaires Landes souhaitent à chacun et chacune d'entre vous qu'elle soit moins pire que ce que l'on pressent.

Les élections présidentielles et législatives seront pour Solidaires une occasion supplémentaire de porter les revendications des salarié-es et des privé-es d'emploi : En n'arrétant pas d'agir au quotidien, bien entendu, mais aussi en interpellant les candidats sur notre vision d'une société plus juste et plus solidaire. Les réponses vous seront publiées.

Cela dit, l'année a au moins bien commencé pour l'un de nos sujets de prédilection : La lutte contre l'évasion fiscale et ses conséquences dramatiques sur le financement des services publics.

Le 9 janvier, 2000 manifestants se sont retrouvés à Dax pour faire le procès de l'évasion fiscale. Près de 150 militant-es de Solidaires étaient présent-es, venu-es des Landes, de la région, des régions voisines, mais aussi de Paris, de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Angers...

Et cerise sur le gâteau, Jon Palais, honteusement poursuivi par la BNP, a été entièrement relaxé.

Par contre, pour les salarié-es de la filière gras et pour les petits éleveurs, l'année 2017 commence particulièrement mal. A sa petite échelle, Solidaires Landes milite pour que les pouvoirs publics prennent toute leur responsabilité en faisant tout pour sauver une production de qualité et les centaines d'emplois qu'elle nécessite.

En tant qu'adhérent-e de Solidaires, tu peux bien entendu nous faire part de tes remarques ou besoins, de tes coups de gueule ou de cœur, ou tout simplement nous poser une question à : solidaires40@gmail.com

Au plaisir de te rencontrer, sur ton lieu de travail ou en manifestation !

Union syndicale
Solidaires

Union syndicale
Solidaires

Union syndicale
Solidaires

Union syndicale
Solidaires

Union syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Solidaires des salarié-es victimes de la grippe aviaire

Les mesures draconiennes prises pour tenter d'éradiquer le virus de la grippe aviaire et d'éviter son retour dans les couvoirs et les exploitations agricoles ont des effets dévastateurs sur les salarié-es de cette filière et sur les petits éleveurs. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être plus considérés comme des salariés indirects et malmenés des semenciers et des sociétés de distribution de volailles plutôt que comme des petits patrons indépendants.

Licenciements, chômage technique, prise de congés imposée... ces conséquences sont déjà une réalité et risquent de s'aggraver encore car nombre d'éleveurs ne sont pas en mesure de réaliser les investissements nécessaires pour se mettre en conformité avec les normes d'assainissement des exploitations.

Et qui dit moins de production locale dit donc aussi moins d'emplois dans les couvoirs, chez les producteurs, dans le transport d'animaux, dans les entreprises de matériel d'élevage et de gavage, dans les salles d'abattage, chez les distributeurs...

Face à cette double épidémie qui touche d'abord les animaux et ensuite celles et ceux qui les élèvent ou les transforment, les pouvoirs publics semblent faire le choix de favoriser les déjà « grosses » exploitations au détriment de l'élevage « à taille humaine ».

Après la ferme aux 1000 vaches en Picardie, celle aux 12000 cochons à Saint Symphorien, bientôt celle aux 35000 canards dans les Landes ??

L'Union syndicale Solidaires Landes déplore ces choix car ils ne permettent pas de développer l'emploi, bien au contraire, et parce qu'ils contribuent à dégrader les conditions de travail et de salaires des ouvriers agricoles contraints de travailler comme des ouvriers sur chaîne à l'usine ! Ce retour à une conception de la production digne du siècle dernier où le productivisme a pourtant fait la preuve de son ineptie économique, écologique, sanitaire et sociale est condamnable.

L'Union syndicale Solidaires Landes réclame un plan d'urgence pour préserver et développer l'emploi dans la filière « gras ».

Cela passe par l'augmentation des aides à l'emploi pour les exploitations « traditionnelles », par la garantie d'une filière d'élevage et de transformation exclusivement Landaise (appellations d'origine à renforcer et bannissement des importations), par l'interdiction des « usines de gavage », par un bilan public de l'efficacité des mesures sanitaires imposées, par une campagne publicitaire du Conseil Départemental en faveur de la « volaille 100% Landaise ».

Si la famille royale d'Angleterre perçoit plus d'un million d'Euros de primes PAC, il doit être possible de trouver aussi les moyens de soutenir l'emploi dans la filière gras Landaise.

 **Solidaires**

 **Solidaires**

 **Solidaires**

 **Solidaires**

Un nouveau syndicat à Solidaires Landes

Un septième syndicat a rejoint notre Union départementale fin 2016 ! Il s'agit de Solidaires Sud Emploi, qui syndique les agents de Pôle Emploi.

Structuré au niveau de la région, comme son administration, le syndicat est aux prises avec un contexte inquiétant pour l'avenir des agents et de leurs missions : Austérité budgétaire, suppressions d'emplois, augmentation de la charge de travail...

Pour inverser cette spirale infernale, d'ailleurs commune à de nombreuses administrations et entreprises, l'Intersyndicale prépare une grève reproductible intersyndicale à partir du 6 mars. Et si d'autres intersyndicales se penchaient sérieusement sur la nécessité de luttes unitaires et déterminées ?

Solidaires
Union syndicale

Solidaires
Union syndicale

Solidaires
Union syndicale

Solidaires
Union syndicale

Relaxe totale pour les Faucheurs de Chaises : victoire contre l'évasion fiscale !



Lundi 23 janvier 2017, à 13h30, le tribunal de Dax a confirmé la relaxe totale pour Jon Palais, premier Faucheur de chaises à être passé en jugement. Cette décision, qui légitime les actions de réquisition de chaises menées par des milliers de personnes depuis 2015, est une victoire symbolique dans la lutte contre l'évasion fiscale et pour la transition sociale et écologique.

En prononçant la relaxe pour la totalité des chefs de poursuite à l'encontre de Jon Palais, le tribunal de Dax reconnaît le caractère symbolique des actions de réquisition de chaises permettant de dénoncer tant l'impunité fiscale que le manque de financement de la transition sociale et écologique. Il légitime toutes les actions menées par les milliers de personnes qui ont participé depuis 2015 au mouvement des Faucheurs de chaises.

Cette décision du tribunal confirme les réquisitions faites lors du 9 janvier par les deux avocates de Jon Palais, Eva Joly et Caroline Joly, mais aussi par le Procureur de la République qui avait lui-même dénoncé l'évasion fiscale pendant l'audience et avait préféré qualifier les réquisitions de chaises "d'emport" et non de vol. Jon Palais était le premier Faucheur de chaises à passer en jugement suite à une action de réquisition menée le 19 octobre 2015. Il risquait 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende pour "vol en réunion".

Il s'agit d'un véritable désaveu pour la BNP Paribas, à l'origine de la plainte. La banque s'était retrouvée mise sur le banc des accusés le 9 janvier lors de la plaidoirie d'Eva Joly qui avait rappelé

son implication dans l'évasion fiscale et sa présence dans les paradis fiscaux. Ce ne sont en effet pas les lanceurs d'alerte et les Faucheurs de chaises qu'il faut poursuivre, mais ceux qui pratiquent et organisent l'évasion fiscale, et cette décision doit servir de leçon à la BNP Paribas pour qu'elle cesse de poursuivre les militants.

La BNP Paribas est en effet à l'origine du second procès d'un Faucheur de chaises, celui de Florent Compain, président des Amis de la Terre France, qui se tiendra à Bar-le-Duc le 11 avril.

Le collectif des Faucheurs de Chaises appelle à la poursuite de la mobilisation à cette occasion ainsi que lors de la semaine d'action mondiale contre l'évasion fiscale qui débutera le 3 avril 2017, date anniversaire de la publication des Panama Papers. Il demande à ce que soient mises en oeuvre ses revendications concernant l'évasion fiscale.

Le Collectif national des faucheurs de chaises est animé par ATTAC, BIZI !, Les Amis de la Terre, Solidaires Finances Publiques

A 8, ils possèdent la même chose que 3,6 milliards des personnes les plus pauvres de la planète...



C'est le chiffre de l'étude publiée par l'ONG Oxfam. La concentration des richesses n'a jamais été aussi importante. Ce n'est pas le résultat d'un quelconque dysfonctionnement du système. Au contraire c'est la preuve que ce système fonctionne pour l'accumulation sans fin au profit de quelques un-es. A l'autre bout : misère, faim, guerres.

A 40 ils distribuent autant que le budget de l'éducation nationale en France

Et ce n'est pas tout, s'il n'y a aucun-e français-e dans la liste des 8, il y a néanmoins des faits tout aussi scandaleux puisque les entreprises du CAC40 ont distribué 56 milliards en 2016, soit le niveau observé dans les années d'avant la crise de 2008. 56 milliards, c'est le budget de l'éducation ou l'équivalent de la richesse créée en Croatie.

Le 1er janvier, le SMIC était augmenté de 0,93 %, soit 11 euros nets par mois

Cette augmentation, qui correspond à la revalorisation mécanique minimale, a concerné 10,5% des travailleurs et travailleuses qui sont payé-es au SMIC, et cette référence est aussi utilisée pour les négociations salariales de manière générale dans les entreprises et les branches.

C'est un gouvernement socialiste qui l'a décidé et un syndicat, la CFDT, a soutenu cette décision.



Cherchez l'erreur...